Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-5-6 : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LOGIS BRETON

Le Logis Breton souhaite acquérir une parcelle de terrain de 4 743 m², chemin de Saint-Philibert, afin d'y construire un collectif social.

L'opération projetée se répartit en 14 logements sociaux à destination de personnes âgées, financées par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 16 logements financés par le Prêt Locatif Social (PLS).

L'opération de 14 logements pour seniors contient 806 m² et l'opération de 16 logements 920 m², soit un total de 1 723 m² de surface de plancher.

Conformément à l'article L.2241-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, quelle qu'en soit leur forme, sont soumises à la consultation préalable dès le premier euro et sans condition de montant.

Dans son avis du 23 avril dernier, le service des domaines a évalué le terrain à 138 000 €.

La commune peut vendre le terrain à un prix inférieur à l'estimation des domaines, à condition de le faire dans un but d'intérêt général et en échange de contreparties.

La construction de logements sociaux est reconnue comme un motif d'intérêt général.

De plus, il existe des contreparties car les travaux de viabilisation et d'aménagement des voies desservant les logements sont à la charge du Logis Breton.

Le Logis Breton a formulé une offre d'achat au prix de 80 000 €.

Il vous est proposé :

DE CEDER un terrain d'une superficie de 4 743 m² au profit du Logis Breton, chemin de Saint Philibert conformément au projet de division parcellaire annexé,

DE FIXER le prix de vente dudit terrain à 80 000 €,

DE DECIDER que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET